

# Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du :

1 Juin 2017

Début du Conseil 20 h 00

Nombre de Conseillers : **13**

Nombre de Conseillers Présents : **11**

Votants : **12**

**Présents** : Jérôme SOURSAC, Christian POZZA, Sébastien ABADIE, François GUILLE, Sylvie MAZET, Gaëlle LAFARGUE, Bernard JULLIE, Nicolas VERDIER, Franck VALETTE, Joëlle DE BARALLE, Vanessa GROSSEAU,

**Absents excusés** : Christophe ESTUBE, Morgane MAUREL

**Monsieur ESTUBE** donne tout pouvoir à **Monsieur SOURSAC** pour tout vote lors de la séance

**Secrétaire de séance** : **M Bernard JULLIE**

La séance est ouverte.

M. Le Maire demande que soit rajouté à l'ordre du jour le point suivant :

Délibération pour l'acceptation du devis de réfection des menuiseries des logements sociaux municipaux.

Pour : **12**  
Abstention : **0**  
Contre : **0**

M. Le Maire demande si, suite à la lecture du compte rendu du conseil municipal du 21 avril 2017, il y a des modifications à apporter. Aucune modification. On procède donc à la signature du compte rendu.

## **1 - Délibération relative à l'indemnité des élus**

M. Le Maire explique que la trésorerie demande que la délibération sur l'indemnité des élus, faite et votée en 2014, soit réactualisée et revotée. Il précise que cela ne concerne pas le montant, mais simplement les termes utilisés dans la rédaction (IB de la fonction publique transformé en IB Terminal de la fonction publique. Ces précisions découlant de la Loi Notre.

Pour : **12**  
Abstention : **0**  
Contre : **0**

## **2 – Délibération relative à la résiliation du contrat des photocopieurs (Mairie , Ecole).**

M. Le Maire explique que dans l'intérêt financier de la commune, il a remis sur le marché le contrat des photocopieurs. Une nouvelle proposition du Centre Bureautique de Montauban est mise en concurrence avec le contrat actuel de Novapage.

Le tableau ci-dessous permet d'établir la comparaison :

	<b>Contrat actuel</b>	<b>Nvlle Proposition</b>	<b>Nvlle Proposition</b>
	<b>NOVAPAGE</b>	<b>NOVAPAGE</b>	<b>CENTRE BUREAUTIQUE</b>
<b>Marque</b>	RICOH	RICOH	SAMSUNG
<b>Performances</b>	Identiques		
<b>Coût de la location</b>	408 € / Trimestre pour le 1° photocopieur + <b>282 € / trimestre pour le 2° photocopieur</b>	670 € / trimestre pour les deux photocopieurs	417 € / trimestre pour les deux photocopieurs.
<b>Prix/ copie NB</b>	0,00764 €	0.006€	0,0038 €
<b>Prix/ copie Couleur</b>	0,07291 €	0.06€	0,038 €
<b>Condition facturation</b>	<b>2000 copies minimum / trimestre</b> + les copies supplémentaires	<b>2000 copies minimum / trimestre</b> + les copies supplémentaires	Facturation au nombre de copies réalisées.
<b>Maintenance</b>	Incluse, <b>mais les cartouches d'encre restent à la charge de la Mairie.</b>	Incluse, <b>avec les cartouches d'encre.</b>	Incluse, <b>avec les cartouches d'encre.</b>

M. Le Maire précise que le contrat avec le Centre Bureautique serait signé pour 4 ans à tarif fixe. Un changement de tarif pourrait entraîner une rupture de contrat.

Nous passons au vote pour le changement de fournisseur :

Pour : **12**  
 Abstention : **0**  
 Contre : **0**

### **3 – Délibération relative à l'achat des terrains utiles à la réalisation de la STEP.**

M. Le Maire rappelle que le dossier déposé pour la réalisation de la STEP a été accepté par l'Agence de l'Eau et qu'il sera donc subventionné à 70 %.

Il précise également que la Police de l'Eau a validé l'emplacement de la nouvelle STEP.

Pour la réalisation, nous devons acquérir certains terrains.

Nous devons donc délibérer pour l'acquisition de ces terrains.

Actuellement :

Les propriétaires ci-dessous ont accepté :

- M. LABARTOUILLE : parcelle n° 50. Superficie 4592 m<sup>2</sup>. Prix : 1400 €
- M. SEQUELA : parcelles n° 48 et 49 Superficies 1680 et 1826 m<sup>2</sup>. Prix : 1100 €
- M. DUGA : parcelles n° 81 et 82 Superficies 3789 et 1905 m<sup>2</sup>. Prix 1500 €

Nous votons pour l'acceptation de ces achats.

Pour : **12**  
 Abstention : **0**  
 Contre : **0**

M. Le Maire explique la situation des terrains restants :

M. Venturi propose un arrangement avec la commune pour le bornage d'une bande de terre contre le ruisseau. M. Le Maire reprendra contact avec ETEN environnement afin de savoir si le tracé peut être modifié.

M. Thomas parcelle 431 (3 439 m<sup>2</sup>) n'accepte pas la première proposition de la mairie.

M. Le Maire va reprendre contact avec les propriétaires des parcelles 431, 45, 46,47 pour de nouvelles négociations. S'il n'aboutit pas, il se verra dans l'obligation de procéder aux démarches officielles et légales qui favorisent l'intérêt public.

Sa décision est approuvée à l'unanimité des présents.

#### **4 - Délibération pour le coût de la rénovation énergétique.**

M. Le Maire explique que lors de la réalisation du cahier des charges utilisé pour l'appel d'offre, une erreur a été commise. Ainsi, cela entraîne une augmentation de 1500 € sur la facture finale (85 560, 12 € au lieu de 84 011,22 €).

Nous passons au vote pour l'acceptation de cette augmentation :

Pour : **12**  
Abstention : **0**  
Contre : **0**

#### **6 – Délibération pour la réfection des menuiseries des logements sociaux.**

M. Le Maire précise que cette rénovation peut entrer dans les réalisations des travaux actuels pour l'économie d'énergie.

Il a donc fait faire un devis pour en connaître le coût. Le montant s'élève à : 5381,82 €.

Il resterait donc 1076,63 € à la charge de la commune.

Nous passons au vote pour l'acceptation de ces travaux :

Pour : **12**  
Abstention : **0**  
Contre : **0**

Remarque : M. Le Maire précise que les travaux pour les menuiseries de la salle des fêtes et de la mairie commenceront normalement semaine 24.

#### **6 – Point sur le personnel de l'ALAE/ALSH.**

M. Jullié fait un point sur le fonctionnement du personnel depuis le mois de février. Il précise que les agents recrutés en contrat à durée déterminée se sont parfaitement intégrés à l'équipe et donnent actuellement satisfaction. Elles ont fait preuve d'une grande disponibilité lors des absences notées ces derniers mois. Il précise que leur contrat a été renouvelé pour l'année scolaire à venir. Ce renouvellement était possible dans la délibération du recrutement.

#### **7 – Divers :**

- M. Le Maire informe le conseil que le comité des fêtes a transmis son bilan annuel à la municipalité.
- Un rendez-vous pour la réalisation du lotissement communal aura lieu le 02/06/2017 avec les différents participants.
- Ce même jour aura lieu à la mairie une réunion avec le SDE.
- M. Le Maire informe le conseil municipal, que le devis relatif à l'enfouissement du réseau Telecom de la rue du Bourg a été augmenté. Il va rencontrer les responsables pour demander les précisions et les justifications de cette augmentation.

- M. VALETTE demande qu'une information officielle sur l'interdiction de désherber les fossés de la voie publique, soit faite de façon officielle.  
M. Le Maire demandera les textes officiels à la Communauté de Communes afin d'accéder à cette demande (information distribuée et site de la commune).

**Prochaine réunion du conseil : le mardi 4 juillet 2017 à 20 h**

**La séance est levée à 22h 00**